

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 17/10/2014

Date de révision:

:
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer
Code du produit : 420110, 520110, 511111

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Biocide
Utilisation de la substance/mélange : nettoyants pour la peau
Fonction ou catégorie d'utilisation : Groupe 1: désinfectants - TP 1 Hygiène humaine

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SCA HYGIENE PRODUCTS
151 boulevard Victor Hugo
93588 Saint Ouen Cedex - France
T +33 (0) 185 079 194
mathilde.bouteruche@sca.com - www.sca.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +46317460000 (urgence médicale)
112 (24 heures de service) - applicable aux pays de l'UE ne

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

N'est pas considéré un danger pour l'environnement ou la santé en vertu de la législation en vigueur. Le produit ne présente pas de risques pour la santé, lorsqu'ils sont utilisés tel que recommandé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

CLP Mention d'avertissement

Mentions de danger (CLP)

: Danger
: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée pour l'extinction

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets appropriée conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	> 75	F; R11
Propane-1,2-diol	(n° CAS) 57-55-6 (Numéro CE) 200-338-0 (N° REACH) 01-2119456809-23	0,1 - 1	Non classé
Glycérine	(n° CAS) 56-81-5 (Numéro CE) 200-289-5 (N° REACH) not available	0,1 - 1	Non classé
Phtalate de diéthyle	(n° CAS) 84-66-2 (Numéro CE) 201-550-6 (N° REACH) 01-2119486682-27	0,1 - 1	Xn; R20

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	> 75	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Propane-1,2-diol	(n° CAS) 57-55-6 (Numéro CE) 200-338-0 (N° REACH) 01-2119456809-23	0,1 - 1	Non classé
Glycérine	(n° CAS) 56-81-5 (Numéro CE) 200-289-5 (N° REACH) not available	0,1 - 1	Non classé
Phtalate de diéthyle	(n° CAS) 84-66-2 (Numéro CE) 201-550-6 (N° REACH) 01-2119486682-27	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent exposition, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Boire deux verres d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Les symptômes comprennent des picotements, larmoiement, rougeur et de l'enflure.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inconnu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). poudre chimique sèche. Brouillard d'eau.

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Agents d'extinction non appropriés : Aucune donnée disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Facilement inflammable.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Gaz et fumées toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie. oxydes de carbone (CO et CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
Equipements de protection des pompiers : Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence : Rester en amont de la matière déversée et isoler l'exposition. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ventiler la zone concernée. Contenir et / ou absorber le déversement avec un matériau inerte (sable, vermiculite ou autre matériau approprié), puis placez dans un récipient approprié.
Procédés de nettoyage : Epanagements de faible importance : essuyer ou rincer avec de l'eau. Quantités importantes: En fonction des prescriptions applicables localement, peut être éliminé comme déchet solide, ou incinéré dans une installation autorisée.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Les résidus peuvent être inflammables et explosifs.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites. Eviter les températures élevées. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : < 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Glycérine (56-81-5)

France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
--------	--------------------------	----------------------

Phtalate de diéthyle (84-66-2)

France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
--------	--------------------------	---------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: non applicable.

Equipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants.



Protection des mains

: Gants de protection en PVC.

Protection oculaire

: Non requise dans les conditions d'emploi normales. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées.

Protection des voies respiratoires

: Respirateur anti-vapeurs organiques agréé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Apparence

: Liquide clair, incolore.

Couleur

: Incolore à jaune.

odeur

: odeur d'alcool.

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: 4,8

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion

: < 0 °C

Point de congélation

: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

: > 78 °C

Point d'éclair

: < 23 °C

Température d'auto-inflammation

: > 272 °C

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

: > 23 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C

: > 1 (air=1)

Densité relative

: 0,84 g/cm³

Solubilité

: soluble dans l'eau.

Log Pow

: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique

: 12000 mm²/s

Viscosité, dynamique

: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

: Non explosif, car aucun des composants est classé explosif ou oxydant.

Propriétés comburantes

: non comburant.

Limites d'explosivité

: 3,4 (Ethanol)

19 (Ethanol)

9.2. Autres informations

Autres propriétés

: Liquides inflammables. Mousse.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

: Non classé

La classification du mélange a été dérivée de la classification des composants simples.
Pas connu ou susceptible d'être dangereux pour la santé en utilisation normale.

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer	
DL50 orale rat	> 5000 mg/l ATE: > 2000 mg/kg.bw.
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 10 ATE: > 5 mg/l

Ethanol (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	117 - 125 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Non classé

Non irritant

pH: 4,8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 4,8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

: Non classé

Cancérogénicité

: Non classé

Toxicité pour la reproduction

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

: Non classé

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer	
Viscosité, cinématique	12000 mm ² /s

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer	
CL50 poisson 1	1710 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1047 mg/l water flea

Ethanol (64-17-5)

CL50 poisson 1	> 14200 mg/l 96 heures
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l 48 heures
CE50 Daphnie 2	454 mg/l 9 jours
ErC50 (algues)	275 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	4432 mg/l
NOEC (aigu)	9,6 mg/l 9 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation
------------------------------	------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Ecologie - sol	En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Ethanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Glycérine (56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer le contenu / récipient afin de conformer aux réglementations locales, nationales et internationales.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1170
N° ONU (IMDG)	: 1170
N° ONU (IATA)	: 1170
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

Désignation officielle de transport (IATA) : ETHANOL SOLUTION

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Etiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Etiquettes de danger (IATA)

: 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Etiquettes de danger (RID)

: 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Disposition spéciale (ADR) : 144, 601

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1

Code-citerne (ADR) : LGBF

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20

Danger n° (code Kemler) : 33

Panneaux oranges



Tunnel Code de restriction (ADR) : D/E

14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 144

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E2

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

EmS-No (IMDG) : F-E, S-D

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A58, A180
Code ERG (IATA) : 3L

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : FDS.
Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ASTM - American Society for Testing and Materials. CAS - Chemical Abstracts Service. CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR - Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC - Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. HCS - Hazard Communication Standard. MSDS - Material Safety Data Sheet. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Transport par voie terrestre (ADR). SDS - Fiche de données de sécurité. PVC (Chlorure de polyvinyle).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Flam. Liq. 2	liquides inflammables Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
R11	Facilement inflammable
R20	Nocif par inhalation
F	Facilement inflammable
Xn	Nocif

Tork Alcohol Liquid Hand Sanitizer

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit